L'aquilon

Le souffle francophone des Territoires du Nord-Ouest

Envoi de publication - enregistrement no. 10338 C.P. 456 Yellowknife, NT, X1A 2N4 Volume 27 numéro 23, 8 juin 2012

Dans nos pages cette semaine

Projet de loi C-38

Manifestation à Yellowknife

Page 5

Lundi en musique à ÉASC

On danse, encore une fois

Page 7

Aventure

Traverser les Amériques à vélo

Page 11

Alexandre Pellerin se trouvait au meilleur endroit au monde pour observer la planète venus se déplacer devant le soleil. Ce transit qui a duré plus de 6 heures trente n'arrive que 12 a 13 fois par millénaire. Une expérience que n'ont pas manqué plusieurs résidents Yellowknife alors que l'organisme Astronomy North offrait des lunettes protectrices et l'accès à des télescopes spécialisés pour observer ce phénomène. (Photo : Maxence Jaillet)

Droits scolaires

Les torts du gouvernement sont reconnus

Dans un jugement daté du 1er juin 2012, la juge Louise Charbonneau de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest acquiesce à de nombreuses demandes des parents francophones des TNO.

Alain Bessette, Maxence Jaillet

Après un peu plus de 15 mois d'attente à la suite des audiences en cour et plusieurs années depuis que les recours ont été intentés, les parents francophones de Hay River et de Yellowknife reçoivent finalement les nouvelles qu'ils espéraient : les deux écoles francophones des TNO seront agrandies et obtiendront chacune un gymnase. De plus, la directive ministérielle de 2008 qui restreignait le droit d'admission à l'école Boréale est déclarée inopérante, car contraire à la *Charte*.

Le lundi 4 juin 2012, lors de la conférence de presse convoquée par la Commission scolaire francophone des TNO (CSFTNO), la présidente de la commission, Suzette Montreuil, s'écrit : « À l'égalité réelle! », alors qu'elle brandit les deux décisions de la Cour suprême des TNO devant l'audience.

Mme Montreuil énumère brièvement les points forts de ce gain juridique : l'agrandissement des deux écoles pour assurer l'égalité réelle; l'accès par intérim aux infrastructures requises; le droit de gérer l'accès à l'école en français langue première; et le droit à des locaux pour la garderie et la prématernelle dans les écoles pour réparer les tords du passé.

Plus en détail, la juge de la Cour suprême des TNO, Louise Charbonneau, estime que les besoins et les nombres sont suffisants pour justifier la construction d'un gymnase d'au moins 500 mètres carrés pour chacune des deux écoles. Elle ordonne au gouvernement territorial de doter ces deux établissements de locaux suffisants pour qu'ils puissent offrir des cours de cuisine et d'arts ménagers, de musique et d'arts plastiques, ainsi que des locaux pour un laboratoire de science, une classe d'anglais langue seconde et un espace de travail pour les élèves ayant des besoins spéciaux. Ainsi, l'agrandissement prévu pour l'école Allain St-Cyr (ÉASC) dans la capitale ténoise devra permettre d'accueillir 250 élèves et l'école Boréale (ÉB) à Hay River devra être en mesure de recevoir 160 élèves. Les décisions mentionnent également que l'ÉASC pourra protéger les locaux requis pour son programme de prématernelle ainsi que pour la garderie. À l'école Boréale, qui n'abrite pas de garderie, le programme de prématernelle se retrouve aussi protégé.

« Je suis très content et très ému d'entendre ce jugement », commente un parent d'élève. Pourtant, Jean de Dieu Tuyishime enchaine aussitôt en questionnant les possibilités du gouvernement d'interjeter appel : « Si [le GTNO] va en appel, est-ce que cela gèle tout ce qui vient d'être dit? »

Me Roger Lepage, qui a représenté le camp francophone dans ces deux causes, répond par le truchement de la conférence téléphonique qu'une interruption de cette décision serait peu probable même en cas d'appel : « Le gouvernement aurait à demander à un juge de sursoir à la décision en attendant l'appel. De plus, on part de la prémisse que le gagnant à le droit de profiter des fruits de la décision et qu'une cour d'appel hésite toujours à mettre en suspens une décision, surtout dans ce cas ici, où la plus grande décision, c'est l'obligation du gouvernement de construire un agrandissement aux deux

Droits

Suite en page 2

Droits

Suite de la une

écoles. » Il ajoute que le gouvernement territorial à trois ans pour terminer la construction, soit jusqu'à la rentrée 2015.

Plus tard, du côté du gouvernement, Me Maxime Faille expliquera en entrevue que son client a une période de trente jours pour étudier la décision et interjeter appel ou non. « Nous allons prendre le temps nécessaire, suggère-t-il. […] Nous allons étudier le dossier et en bout de piste, ce sera au gouvernement de décider d'en appeler de la décision ou non. » Le juriste francophone admet néanmoins que les défendeurs sont « déçus par la plupart des aspects » de cette décision.

Reprenant la parole en conférence de presse, Me Lepage insiste sur le fait que le droit de la commission scolaire d'accorder des permissions d'admission aux non-ayants droit débute tout de suite. « La commission peut immédiatement accepter des demandes d'inscription venant de familles immigrantes, venant de familles de générations perdues (d'ancêtres francophones et métis), ou encore des individus anglophones qui veulent s'intégrer à la communauté. C'est très important, surtout en cette période d'inscription. » Pour soutenir cette affirmation, Marie Leblanc-Warwick, la directrice générale de la commission scolaire, souligne à *L'Aquilon* que la CSFTNO va revoir les demandes d'exemption refusées par le ministre de l'Éducation sous la loupe de sa politique d'admission qui comporte 18 critères.

Besoins en infrastructures et égalité des droits

Le jugement se penche sur une question centrale à l'application de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, soit celle de l'égalité des droits. L'article 23 accorde une égalité réelle aux élèves de la minorité, mais la notion d'égalité réelle reçoit une interprétation différente par les parents francophones et par le gouvernement.

Pour les parents représentés notamment par l'Association des parents ayants droit de Yellowknife (APADY) et la CSFTNO, l'égalité équivaut à bénéficier des mêmes infrastructures que les écoles de la majorité, indépendamment de leur nombre. Pour le gouvernement, l'égalité réside simplement en l'octroi de locaux en fonction de leur nombre, selon les mêmes normes que celles qui prévalent pour le système scolaire de la majorité.

Bien que la CSFTNO s'accapare la victoire sur cet aspect du jugement, la juge Charbonneau rejette ces deux approches dans sa décision.

« L'application des standards du ministère désavantage donc considérablement l'ÉASC, et ceci, en partie à cause de facteurs qui font partie intégrante de la réalité en milieu minoritaire. Selon moi, l'article 23 crée une obligation pour les Défendeurs de faire des ajustements pour assurer aux élèves de la minorité une égalité réelle par rapport aux élèves de la majorité », indique la juge. Mais elle rejette aussi la prétention des parents d'obtenir des infrastructures et des programmes entièrement calqués sur les grosses écoles de la majorité. « Nul doute qu'une école parfaite ou idéale aurait tous ces locaux, mais l'article 23 ne crée pas le droit à une école parfaite », écrit la magistrate. Pour la juge Charbonneau, la notion d'égalité réelle doit tenir compte de plusieurs facteurs : « La réponse à cette question requiert une analyse nuancée, qui tient compte des infrastructures disponibles pour la majorité, en utilisant le comparateur que j'ai identifié (les écoles avec lesquelles l'école Boréale est en concurrence à Hay River), mais en tenant compte aussi des différences dans les nombres, des besoins pédagogiques de la minorité, de l'importance pour elle d'avoir des locaux scolaires distincts, et des coûts. »

Jugement critique envers le gouvernement

Certains passages du jugement Charbonneau sont plutôt critiques envers le comportement du gouvernement et de l'administration scolaire de district de Hay River.

La juge estime que le GTNO devra être vigilant pour s'assurer que l'école Boréale a un accès équitable aux locaux partagés avec les autres écoles, surtout en considérant les relations difficiles avec l'administration scolaire de district de Hay River.

La juge se montre parfois sévère envers le gouvernement pour ses comportements, notamment dans la question des critères d'inscription et de la directive ministérielle de juillet 2008. Elle précise même que cette directive explique en partie sa décision d'appuyer le programme de prématernelle. « C'est une façon pour les Défendeurs de contribuer

Droits scolaires
Autres textes en pages 6 et 7

Droits scolaires...
Suite en page 3

Joignez-vous à nous le lundi 11 juin pour souligner les efforts de la ***Commission de vérité et de réconciliation*** *et rendre hommage aux survivants qui ont partagé leur souffrance avec grande dignité afin de favoriser la guérison et la réconciliation. La cérémonie aura lieu le*

11 juin à 15 h 30

dans le foyer de l'édifice de l'Assemblée législative

Monsieur Bob McLeod
Premier ministre des Territoires du Nord-Ouest

Monsieur Jackie Jacobson
Président de l'Assemblée législative

Territoires du Nord-Ouest

Échos de la taïga

CIVR 103,5 FM

En collaboration avec Radio Taïga

Jane Groenewegen soutient l'industrie des pêches

Selon la députée de Hay River Sud, Jane Groenewegen, une place plus importante devrait être faite pour la pêche aux TNO.

Elle a affirmé en chambre que les pêcheries sont une ressource durable et renouvelable, sans impact négatif sur l'environnement.

Elle a également souligné que le quota de l'industrie est de 2 millions de livres de poissons alors qu'on en pêche présentement 200 000 livres par année.

Fit 2 the T finaliste pour le Grand prix innovation

Les Canadiens peuvent maintenant voter en ligne pour Mise en forme dans le Nord, le projet d'innovation proposé par Fit 2 the T, l'un des huit finalistes sélectionnés en vue du Grand prix innovation de 100 000 $ de la Banque de développement du Canada.

À ses débuts, en 2008, Fit 2 the T offrait des cours de conditionnement physique à une poignée de particuliers à Yellowknife, et elle a été la première entreprise à enseigner le Zumba dans le Nord canadien.

Tara Newbigging, propriétaire de Fit 2 the T compte tabler sur sa réussite pour développer une forte présence sur le Web et faire profiter des bienfaits de l'activité physique à d'autres collectivités éloignées du Nord canadien.

L'entreprise prévoit se rendre dans les petits villages pour y effectuer des visites en personne, puis compléter l'offre par un accès à des services et à des outils en ligne permettant ainsi aux gens de se joindre à des cours en direct sur Skype.

Le vote pour le concours Prix jeune entrepreneur BDC 2012 se tient du 30 mai au 19 juin, et le grand public peut voter une fois par jour.

YK1 interdit les chiens dans ses cours d'école

La commission scolaire nº 1 de Yellowknife en a assez des gens qui ne nettoient pas ce que laisse leur chien sur les terrains des écoles et a décidé d'imposer une interdiction.

Des affiches sont déjà plantées dans l'enceinte de toutes les écoles de la commission scolaire depuis la semaine dernière.

Le concierge Elvis Beaudoin affirme que la présence des chiens rendait la situation très malsaine dans l'école puisque les jeunes qui jouent dans la cour ramènent souvent ce qu'ont laissé les chiens dans l'école.

YK1 emboîte le pas des écoles catholiques de Yellowknife qui ont aussi interdit les animaux depuis quelque temps.

Le docteur Dwayne Coad rentre à la maison

Le docteur Dwayne Coad est finalement de retour de son voyage humanitaire au Honduras, prêt à reprendre son poste à l'hôpital Stanton de Yellowknife.

Durant son voyage, il aura dû à soigner avec ses collègues entre 300 et 1000 patients par jour dans les petites collectivités du pays, où les gens ont peu souvent accès à des soins de santé.

En raison du manque d'équipement, il a souvent dû s'improviser des salles d'opération, et ce, même si ce devait être dans une classe d'école.

Son équipe a collecté des données sur ce qu'ils ont vu et feront un rapport au gouvernement du Honduras pour qu'il soit mieux informé quand viendra le temps de prendre une décision sur un plan pour la santé.

Dwayne Coad a aussi été le capitaine des Forces canadiennes et a aidé la Garde nationale des États-Unis dans la mission Beyond the Horizon en 2012.

Francophonie

Avec l'été, de nouvelles fleurs

Le journal *L'Aquilon* et le Conseil de développement économique des Territoires du Nord-Ouest accueillent deux stagiaires durant l'été, Noémie Bérubé et Marie-Frédérique Ouellet.

Charles-Antoine Bélair

Avec l'arrivée de l'été à Yellowknife arrive aussi les fleurs et plus spécialement dans la communauté francophone, quelques fleurs de lys.

Elles sont au nombre de deux cette année alors que deux Québécoises ont fait le voyage du Bas-Saint-Laurent jusqu'au territoire comme stagiaires, l'une à *L'Aquilon* et Radio Taïga et l'autre au Conseil de développement économique des Territoires du Nord-Ouest.

Noémie Bérubé, la nouvelle stagiaire d'été pour le journal L'Aquilon et Radio Taïga. (Photo : Charles-Antoine Bélair)

Noémie Bérubé et Marie-Frédérique Ouellet ont toutes deux un parcours différent, mais un désir commun, celui de découvrir ce que la capitale ténoise a à offrir.

« Yellowknife est réputée comme la capitale nationale du diamants, alors j'aimerais vraiment pouvoir voir une mine de diamant, souhaite Noémie Bérubé. Aussi, il y a une diversité de la faune que j'aimerais découvrir, voir les horizons. »

Du côté de la stagiaire du CDÉTNO, ce fut un peu par curiosité et par intérêt d'avoir un emploi dans son champ d'études.

« J'étais à la recherche d'un emploi dans mon domaine, même si ça devait être plus long ou moins payant, explique Marie-Frédérique Ouellet. Je voulais vraiment avoir une première idée de ce dans quoi je me spécialisais. »

Mandat de promouvoir la francophonie

Durant leur stage aux Territoires du Nord-Ouest, Noémie et Marie-Frédérique auront des mandats à la fois différents et semblables.

Alors que l'une sera affiliée à la couverture médiatique de la francophonie et devra donc promouvoir la francophonie par l'entremise du journal et de la radio Taïga, l'autre aura l'objectif de promouvoir les compagnies francophones membres du CDÉTNO au territoire.

En plus, c'est une bonne occasion d'améliorer son anglais que d'être en situation de minorité linguistique.

« Ça va être un défi de parler de tout ce qui se passe dans l'Ouest et dans le Nord et de savoir ce qui intéresse vraiment les gens, croit la journaliste stagiaire. Je crois aussi qu'en tant que francophone, il faut bien représenter la communauté et faire attention à la langue. La langue française est vraiment très importante pour moi. Et ici, j'améliore mon anglais. »

« Mon but premier c'est vraiment d'aider à développer des collectivités qui ont des difficultés ou des minorités linguistiques, affirme quant à elle Marie-Frédérique Ouellet. C'est vraiment d'aider les gens à s'aider. Je crois au développement des collectivités et au développement économique et c'est ce que je veux faire. Ici, c'est pratiquement la même tâche, mais le but est de promouvoir les membres du CDÉTNO, les entreprises francophones. »

D'un côté comme de l'autre, il y a beaucoup de place pour les initiatives personnelles. L'une a étudié en radio et aura la possibilité de coanimer l'émission du matin à Radio Taïga avec Maxence Jaillet et l'autre aura la chance de créer une série de capsules vidéo informatives sur les entreprises francophones du Nord.

Les deux demoiselles sont assurément dans leur branche respective tout en ayant la chance de découvrir de nouvelles avenues durant leur emploi.

L'attrait de la nature

À peine une semaine et demie après être arrivées, les deux étudiantes ressentent déjà beaucoup l'attrait de la ville, qui est bien différente de leur ville d'origine.

« Je ne croyais pas que la nature était aussi importante, que le contact avec les activités extérieures était capital, avoue Marie-Frédérique Ouellet. Dans ma tête, c'était beaucoup moins important, les gens ne s'attachaient pas autant à ça. Alors c'est quelque chose qui m'a vraiment marquée parce que les gens adorent les activités extérieures. Je trouve que c'est quelque chose de très sain. »

C'est justement cet aspect qui lui plaît beaucoup puisqu'elle affirme qu'elle va vraiment aimer la ville, ayant déjà fait deux activités extérieures.

Pour sa part, Noémie Bérubé estime que c'est un endroit qu'elle aimerait montrer à sa famille et à ses amis.

« C'est certain que c'est envisageable de revenir, croit l'étudiante en radio. C'est une place où mon frère se plairait et j'aimerais lui montrer le Nord. C'est sûr aussi que je viens d'arriver. C'est plutôt à la fin des deux mois et demi que je vais savoir mieux si c'est un endroit où je serais prête à vivre ou non. En tout cas, ces deux mois et demi, ça va me donner de l'expérience et me permettre de voir si je suis dans la bonne branche. Ça va être très formateur pour moi. »

Marie-Frédérique Ouellet, la nouvelle stagiaire d'été au Conseil de développement économique des Territoires du Nord-Ouest. (Photo : Charles-Antoine Bélair)

... Droits scolaires

Suite de la page 2

au processus de revitalisation qu'ils ont sérieusement entravé en usurpant les pouvoirs de gestion de la CSFTNO par l'entremise de la directive ministérielle. » Elle conclut que la directive ministérielle était tout simplement une réponse musclée au recours judiciaire intenté par les Demandeurs avec une application qui suivait des principes « parfois confus, parfois incohérents et parfois contradictoires ».

Pour sa défense, le GTNO, par la voix de Me Faille, rappelle que « généralement, la juge a reconnu qu'il n'y avait aucune mauvaise foi du gouvernement ». Il dit que son client n'est pas d'accord avec les reproches émis par la juge en lien avec la directive ministérielle, car il estime qu'un gouvernement doit s'assurer que les ressources publiques destinées pour l'éducation en français langue première sont utilisées pour les ayants droit.

À la suite de ces mesures de redressement, la juge Charbonneau n'estime pas nécessaire de rester saisie du dossier. Elle a confiance envers le gouvernement et cette confiance est alimentée par le fait que les Défendeurs se sont conformés aux ordonnances interlocutoires rendues dans les deux recours. Elle ajoute que le GTNO a tout de même pris des mesures pour la mise en œuvre de l'article 23 aux TNO. La juge Charbonneau mentionne que « [les défendeurs] n'ont pas nié ou ignoré leurs obligations constitutionnelles découlant de l'article 23. Ils les ont simplement interprétées de façon indument restrictive. »

Échos du réseau

Yellowknife

- En vue de la 3e édition du Festival miroir de la francophonie nordique, un Comité Organisateur se réunira le mardi 05 juin à 18h, 5016- 48e rue. Si vous voulez prendre part à l'organisation du festival ou au festival même les 7 et 8 juillet prochains, joignez-vous au Comité Organisateur!

La génération Y au travail – Mieux se comprendre pour des rapports intergénérationnels harmonieux

Le CDÉTNO vous propose un atelier sur les défis et avantages que pose l'arrivée de la génération montante sur le marché du travail. Cet atelier présenté par notre agente en recrutement et en employabilité, Gabrielle Moncion, brosse un portrait de cette génération et de ce que travailler avec elle signifie.

L'atelier aura lieu le jeudi 14 juin à 17 h 15 dans les locaux du CDÉTNO (4912, 49e avenue, Yellowknife). Les gens de l'extérieur de Yellowknife qui se seront inscrits à l'avance pourront également participer via téléconférence. Merci de confirmer votre présence à emplois@cdetno.com avant le mercredi 13 juin.

Hay River

-N'hésitez pas à venir faire un tour à l'association pour recevoir des laissez-passer gratuits pour la piscine et le gym !

-Si vous êtes intéressé à prendre des cours de français, contactez-nous ! (867) 874-3171

- Les mercredis matins de 7 h 30 à 9 h 30 Halte à Café Francophone et petite patisserie cuite sur place à contribution volontaire de 1 $ suggérée. Une initiative de Virginie Bouchard.

Apportez votre tasse de transport.

Éditorial

Une première étape

Alain Bessette

Ça y est, le jugement a finalement été rendu dans les causes des parents francophones de Hay River et de Yellowknife contre le gouvernement des TNO. Depuis la fin des audiences en cour, il s'est écoulé plus de 16 mois. En lisant les deux jugements et en estimant le temps de recherche, de réflexion et de rédaction, on ne peut être surpris de ce laps de temps. En effet, le jugement peut aisément être qualifié de mûrement réfléchi et plusieurs de ses composantes résisteront aux épreuves du temps et des appels.

Appel! Quel mot sordide me direz-vous! Mais il y aura appel à n'en pas douter, non pas parce que le gouvernement croit avoir raison, mais simplement parce que le processus d'appel saura sans doute retarder la nécessité de traiter également les enfants des citoyens francophones.

Le jugement a été assez critique du gouvernement, parlant même d'application confuse et incohérente de politiques d'inscription. En fait, de façon beaucoup plus douce et diplomate, le jugement ne peut que constater dans les éléments de preuve soumis que le gouvernement a manqué à ses obligations légales.

On pourrait attribuer à l'ignorance ou à l'incompétence du gouvernement les raisons expliquant cet état de fait. Mais comme je l'ai déjà écrit en juin 2008 lorsque le ministre Lafferty a proposé une directive ministérielle qui diminuerait les droits de gestion de la commission scolaire, il s'agissait simplement d'un geste mesquin et sans classe.

Les appels de ce jugement ne font donc aucun doute et soulèvent un constat contradictoire : durant les 20 dernières années, le gouvernement territorial a eu gain de cause dans les dossiers de discrimination contre les femmes (équité salariale) et ceux de non-respect des lois linguistiques des francophones, mais n'a pas remporté une seule cause en cour, les différents tribunaux le pourfendant allègrement pour avoir traité ces groupes avec autant d'injustice.

Malgré cet échec en cour, le gouvernement a eu gain de cause. La poursuite des parents de Yellowknife revendiquant plus de locaux pour ses programmes a été enclenchée en 2005 et celle des parents de Hay River en 2008. On est maintenant sept ans et quatre ans plus tard. Certains acquis ont été obtenus, mais il y a encore beaucoup à faire. Malheureusement, je crois que le gouvernement gaspillera encore plus d'argent des contribuables pour essayer de retarder l'inévitable encore quelques années.

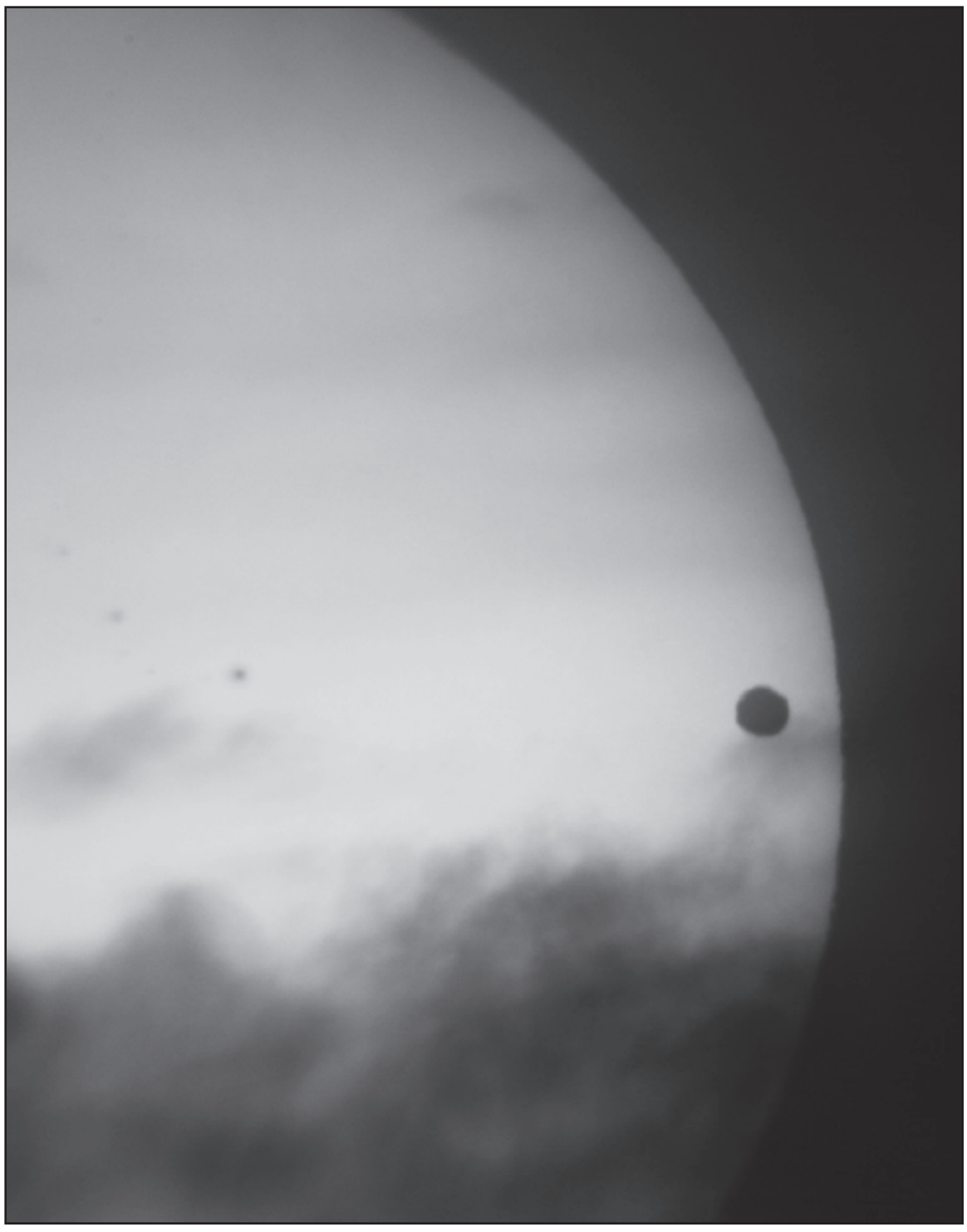

Les citoyens de Yellowknife ont pu assister à un événement qui n'arrive qu'une seule fois dans une vie, le transit de la planète Venus devant le soleil. Yellowknife était l'un des meilleurs endroits au monde pour regarder ce phénomène parce qu'il était possible de le suivre au complet durant les sept heures que la planète a passé, même si les nuages ont empêché les curieux d'en profiter en soirée. Heureusement, vers 22h15, il fut possible de voir la fin du transit comme en démontre le point rond et noir à droite de l'image. (Photo : Courtoisie de JP)

L'aquilon

C.P. 456, Yellowknife, NT, X1A 2N4
Tél. : (867) 873-6603, Télécopieur : (867) 873-6663
Hay River : 77A Woodland Drive, Hay River (TNO)
Tél. : (867) 875-8808
Courrier électronique : aquilon@internorth.com
Sur le web : www.aquilon.nt.ca

Rédacteur en chef : Alain Bessette
Journalistes : Maxence Jaillet, Charles-Antoine Bélair et Virginie Bouchard
Correction d'épreuve : Anne-Dominique Roy

L'Aquilon est un journal hebdomadaire publié le vendredi à 750 exemplaires. L'Aquilon est la propriété des Éditions franco-ténoises/L'Aquilon et est subventionné par Patrimoine canadien.

Sauf pour l'éditorial, les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur(e) et ne constituent pas nécessairement l'opinion de L'Aquilon. Toute correspondance adressée au journal doit être signée et accompagnée de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur(e). La rédaction se réserve le droit de corriger ou d'abréger tout texte. Dans certains cas où les circonstances le justifient, L'Aquilon accèdera à une requête d'anonymat. Toute reproduction partielle est fortement recommandée à condition de citer la source. L'Aquilon est membre de l'Association de la presse francophone (A.P.F.). N° ISSN 0834-1443.

on passe le mot APF

Fondation Donaldeen Frémont

Représentation commerciale nationale
Lignes Agates Marketing
1-866-411-7486

Je m'abonne!

	1 an	2 ans
Individus :	35 $ ☐	60 $ ☐
Institutions :	45 $ ☐	80 $ ☐

TPS incluse

Votre abonnement sera enregistré à la réception du paiement.

Nom : _____

Adresse : _____

_____

_____

Adressez votre paiement au nom de L'Aquilon :
C.P. 456, Yellowknife, NT, X1A 2N4

Projet de loi C-38

Manifestation à Yellowknife

Qu'ils soient Dénés, écologistes ou tout simplement intéressés à voir du changement au Canada, toutes les motivations étaient bonnes pour s'arrêter devant l'édifice du gouvernement fédéral à Yellowknife pour manifester contre le projet de loi C-38, le lundi 4 juin 2012.

Charles-Antoine Bélair

Le projet de loi budgétaire C-38 proposé par le Parti conservateur du Canada a suscité une importante controverse depuis son dépôt.

Le document de plus de 400 pages vise à modifier une soixantaine de lois, la plupart à caractère environnemental.

Cela comprend notamment une abrogation de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, en plus de modifier la *Loi sur la protection des eaux navigables*.

Mais il n'y a pas que l'environnement qui sera touché, puisque ce projet omnibus vise aussi à limiter l'admissibilité à l'assurance-emploi.

Ainsi, le changement dans la législation pourrait empêcher un chômeur de toucher ses prestations s'il refuse de se trouver un emploi.

Conjointement, cela veut dire qu'un chômeur serait dans l'obligation de se trouver un emploi, et ce, même si cet emploi n'est pas dans son domaine de compétences ou encore qu'il se trouve à une heure de route de chez lui.

Récemment, le Parti conservateur a aussi proposé une nouvelle division pour permettre une étude plus approfondie de ces conséquences sur les prestations aux personnes âgées, sur l'environnement et l'immigration.

Les partis d'opposition, dont le chef de l'opposition officielle Thomas Mulcair, se sont levés en bloc pour dénoncer le projet de loi C-38.

« Pour la première fois de notre histoire, on a un premier ministre qui croit être le maître du Parlement et pas son serviteur, s'est indigné le chef du Nouveau Parti démocratique. Ce projet de loi va saccager les lois environnementales au Canada et ajouter deux ans à la vie de travail des Canadiens. »

SilenceOnParle

L'indignation n'a pas tardé à se propager d'Ottawa à travers le pays entier jusqu'à Yellowknife, où une centaine de personnes se sont réunies devant l'édifice gouvernemental fédéral pour manifester contre le projet de loi C-38.

Brandissant des pancartes dénonçant les modifications environnementales et appelant à un Canada plus représentatif, il semblait y avoir beaucoup de raisons de manifester.

Les gens étaient invités à écrire un court message sur une toile concernant la question : « À quoi ressemble ton Canada? »

L'activiste Daniel T'seleie trouve scandaleux que le gouvernement fasse de telles coupes et considère que ces décisions ne devraient pas être prises par des bureaucrates.

« Ils modifieront la *Loi sur les pêches*, une loi qui est une pièce maîtresse au Canada que nous devons protéger. Ils vont aussi modifier la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Et tout ça ne sera pas fait démocratiquement. Bouh, honte! Ce type de loi ne devrait pas être révisé par un conseil financier, nous avons besoin de décideurs informés en ce qui a trait aux lois environnementales. Et ces lois devraient être faites pour protéger l'environnement et les gens. On ne devrait pas les changer pour protéger les entreprises qui veulent uniquement faire plus d'argent, sans assumer leurs responsabilités. »

Réchauffement climatique

Courtney Howard, médecin au service des urgences de l'hôpital Stanton, s'en prend quant à elle à la décision du gouvernement fédéral de se retirer du protocole de Kyoto, surtout en raison de fausses promesses.

« Vous pouvez imaginer comment je me suis sentie, debout dans ma cuisine, regardant le Grand lac des Esclaves, alors que le ministre expliquait que nous nous retirons du protocole de Kyoto parce que la température dans l'Arctique a déjà augmenté de deux degrés, que ce protocole n'est pas assez bon et que nous avons besoin d'une meilleure entente, explique la docteure et mère de famille. Pourtant, le nouveau budget fédéral ne comprend même pas le mot *climat*, excepté lorsqu'il parle de *climat d'investissement*s. »

Une centaine de personnes ont manifesté devant l'édifice du gouvernement canadien à Yellowknife pour manifester contre les modifications du projet omnibus C-38 à de nombreuses lois fédérales. (Photo : Charles-Antoine Bélair)

Le chef de la Nation dénée aux Territoires du Nord-Ouest, Bill Erasmus, a renchéri en rappelant que si la température monte de seulement deux degrés à l'Équateur, cela veut dire qu'elle augmente de dix degrés ici.

« Quelqu'un parlait de l'environnement, disait que la Terre se réchauffe, et c'est vrai, scande Bill Erasmus. On nous dit qu'au centre de la Terre, à l'Équateur, si la température se réchauffe de deux degrés là-bas, cela veut dire qu'elle monte de huit degrés de plus où nous habitons. Nous sommes au sommet du monde, c'est pour cela qu'il fond, pourquoi le nier? Pour de l'argent? »

Merci!

M. Jackie Jacobson, président de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, souhaite remercier les participants du deuxième Parlement biennal des aînés ainsi que les commanditaires suivants :

Air Tindi • Aklak Air • Buffalo Airways • Canadian North • First Air

Northwestern Air Lease • North-Wright Airways • Wolverine Air

Le personnel et la direction du Chateau Nova

M. Anthony W. J. Whitford, ancien commissaire des TNO

Mme Jane Groenewegen, présidente adjointe de l'Assemblée législative

Mme Sheena Tremblay, la coordonnatrice du programme Elders in Motion

Mmes Shawn McCann et Bethan Williams Simpson du ministère de la Santé et des Services sociaux

L'Association des personnes âgées des TNO et l'Association des personnes âgées de Yellowknife

Le président aimerait aussi remercier les députés de l'Assemblée législative d'avoir participé à l'évènement. Le Parlement des aînés 2012 s'est avéré un vif succès et cela n'aurait pas été possible sans le soutien des commanditaires et des personnes précités, qui ont permis la réalisation de cet important programme de sensibilisation pour les aînés des Territoires du Nord-Ouest.

Pour en apprendre davantage sur le Parlement des aînés ou pour soumettre votre candidature pour des événements futurs, consultez le site Web de l'Assemblée législative à l'adresse www.assembly.gov.nt.ca.

Territoires du Nord-Ouest Assemblée législative

TERRITOIRES DU NORD-OUEST
EN VIGUEUR DU 1ER AVRIL 2012 AU 31 MARS 2013

Règlement sur la

PÊCHE SPORTIVE

AUX TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Photo by Paul Vesci

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Le dégel est commencé et la saison de la pêche est à nos portes. Assurez-vous d'être prêts à attraper de plus gros poissons cet été. Procurez-vous un permis de pêche et un guide de pêche auprès de Services TNO.
Services TNO est situé au 5003, 49e Avenue, devant la Banque TD.

Territoires du Nord-Ouest Éducation, Culture et Formation

SERVICES **TNO**
Guichet unique d'informations

NON À L'ARDILLON C'EST LA LOI

Droits scolaires

Joie, espoir et patience à Hay River

L'annonce des décisions rendues par la juge L. A. Charbonneau, le lundi 4 juin dernier, en a ravi plus d'un à la Commission scolaire francophone des TNO (CSFTNO). À Hay River, on se réjouit de la bonne nouvelle, mais on garde la tête froide.

Virginie Bouchard

Plusieurs mois d'attente se sont écoulés depuis les démarches intentées par la Commission scolaire francophone et l'Association des parents ayants droit de Yellowknife (APARDY) devant la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest. Des jugements positifs ont été rendus dans les deux causes portées par la CSF, mais le travail ne fait que commencer. À l'école Boréale, on accueille l'événement avec satisfaction et retenue également.

« Nous sommes très contents de savoir que nous pourrons contribuer encore plus à la communauté », lance le directeur de l'établissement, Stéphane Millette.

Maintenant que les décisions sont publiques, la tâche est de décortiquer l'important document de près de 200 pages, ce à quoi la commission scolaire s'affairera dans les prochaines semaines. La présidente, Suzette Montreuil, et la directrice générale, Marie Leblanc-Warick, seront de passage à Hay River pour expliquer les facettes du jugement.

« Cela fait beaucoup de choses à absorber pour l'instant et on travaille à regarder tous les détails du dossier », précise Michael St-John, commissaire.

La bataille a été longue et ardue pour les deux communautés francophones, mais l'espoir de l'emporter restait toujours bien présent.

« Quand tu vis dans une communauté minoritaire, il y a toujours des choses à défendre. On fait le mieux qu'on peut. Il ne faut pas être déçu, ce n'est pas une façon de réagir. Il faut voir le monde d'une façon positive et continuer le travail qui doit être fait pour améliorer la communauté », avoue le commissaire scolaire.

Pour l'amour de la langue

S'il y en a une qui n'a jamais perdu espoir, c'est bien Tamara Fabian. Cette mère métisse n'a jamais abandonné l'idée d'inscrire son enfant à l'école en français. Elle a même déménagé dans la capitale territoriale pour que sa fille soit bilingue.

« Je pense que la décision est une étape à même de permettre à tous ceux qui le désirent d'avoir une chance de s'inscrire à l'école Boréale. C'est une bonne chose et un pas vers l'ouverture des établissements à ceux qui veulent que leurs enfants soient bilingues », exprime-t-elle.

Les parents de Kiarah ont commencé les démarches d'inscription à l'école francophone alors qu'elle avait quatre ans. Elle en a maintenant sept et étudie à l'école J.H. Sissons de Yellowknife.

« Ma grand-mère parlait sept langues et je me souviens l'avoir entendue parler en français. C'est mon devoir en tant que mère de perpétuer cette culture », ajoute Mme Fabian.

Prochainement, elle tentera d'inscrire Kiarah et sa jeune sœur à l'école Boréale pour l'an prochain. Si les jeunes filles sont acceptées, la famille retournerait à Hay River, retrouver famille et amis.

Prévisions météorologiques

Un été chaud et sec aux TNO

L'été 2012 sera particulièrement chaud aux TNO, selon les prévisions faites par Météomédia, le lundi 4 juin dernier.

Virginie Bouchard

La saison estivale s'annonce au beau fixe pour les régions de l'ouest du pays. C'est ce qu'a annoncé Météomédia. Des températures au-dessus de la normale ainsi qu'une quantité moins élevée de précipitations, comparativement à l'année dernière, sont à prévoir. L'été beau et surtout chaud qui vient sera aussi synonyme d'orages violents et de sécheresse pour les TNO. Une combinaison propice aux incendies de forêt.

« Cet hiver, nous étions dans un phénomène La Nina, donc des eaux plus froides dans le Pacifique-Est et en ce moment, nous sommes dans une zone neutre. En fait, nous nous dirigeons vers un El Nino possiblement cet automne », explique Didier Robert-Lacroix, météorologue pour Météomédia.

La Nina, comme le mentionne M. Robert-Lacroix, est caractérisée par un refroidissement des eaux du Pacifique sur la côte ouest du littoral américain. Le phénomène est souvent synonyme de temps plus froid et de précipitations abondantes. El Nino, quant à lui, amène un réchauffement des eaux de l'océan Pacifique et des températures également.

« Dans l'Ouest canadien, il y a un patron en altitude qui favorise la formation de chaleur, une chaleur durable. Donc, cela touche plusieurs régions au pied des montagnes : l'Alberta, l'ouest de la Saskatchewan, le sud-est du Yukon et le sud-ouest des Territoires du Nord-Ouest », précise le météorologue.

En plus de cette augmentation des températures, l'Ouest et une partie du Grand Nord canadien recevront peu de précipitations. Les périodes de sécheresse sont donc au programme de cet été.

« Ces secteurs ne connaissent pas beaucoup de pluie annuellement, donc si les précipitations diminuent, déjà qu'il y en a peu, on peut s'attendre à des périodes prolongées de temps sec », affirme Didier Robert-Lacroix.

Le spécialiste ne parle toutefois pas d'épisodes de canicules, mais des records de température pourraient être dépassés.

« Avec ce genre de patron climatique, souvent cela nous prévaut des conditions assez chaudes pour ce qui est du sud-ouest, donc il se peut que les Territoires du Nord-Ouest battent des records de chaleur, pas tous les jours, mais la possibilité est là », mentionne-t-il.

Plusieurs incendies de forêt en cours

Les conditions idéales aux incendies de forêt étant réunies, le travail est déjà amorcé pour les pompiers et les contrôleurs forestiers.

« Environnement Canada prévoit des températures élevées pour juin, juillet et août et nous ne nous attendons pas à recevoir beaucoup de pluie dans les deux prochaines semaines. Nous aurons une situation sérieuse d'incendies certainement », affirme Frank Lepine, responsable des opérations pour les incendies de forêt.

Plusieurs pompiers, hélicoptères et hydravions sont déployés présentement en raison des incendies qui font rage sur le territoire. M. Lepine confirme que d'autres ressources viendront compléter les forces actuelles si la situation s'aggrave. L'incendie qui a éclaté près de Behchoko, le 31 mai dernier, est toujours sous surveillance.

« Nous avons un feu plus sérieux à Gameti par contre et nous travaillons sur quelques feux importants à Hay River et à Fort Simpson », souligne le responsable des incendies forestiers.

Résumé de l'actualité dans l'Ouest et le Nord canadiens

Noémie Bérubé

Yukon

Un 62e congrès qui promet

Sous l'initiative de Yann Hery, vice-président de l'Espace France-Yukon, et avec l'aide logistique et organisationnelle de l'Association franco-yukonnaise, le 62e Congrès international Canada France va se dérouler à Whitehorse du 21 au 23 juin 2012. Cet événement marque le premier rassemblement d'envergure pour la francophonie au nord du 60e parallèle. Pour s'assurer que les congressistes seront emballés par le vaste territoire nordique, de nombreuses visites et activités touristiques vont précéder et suivre les conférences et les tables rondes prévues durant le congrès. Un hommage sera rendu aux individus français qui prennent soin des tombes et monuments commémoratifs de la Seconde Guerre mondiale.

Alberta (Nord de l'Alberta)

Une belle programmation en vue

La 23e édition de la Fête franco-albertaine se tiendra du 6 au 8 juillet 2012 au David Thompson Resort, au cœur des Rocheuses canadiennes et le thème de cette année est *J'en suis fier*. Pour l'occasion, on mise sur la relève. D'ailleurs, plusieurs styles musicaux se mélangeront pour assurer le succès de l'événement. On prévoit aussi mettre en vedette les artistes franco-albertains. Des spectacles d'humour, des activités sportives et une aire de jeu pour enfants seront au rendez-vous.

Saskatchewan (Gravelbourg)

Les municipalités réclament une bonification des subventions

La Fédération canadienne des municipalités a adopté une motion afin de demander au gouvernement fédéral de revoir une déduction fiscale accordée aux résidents du nord du pays, lors de son assemblée générale annuelle tenue à Saskatoon. La mesure permettrait d'aider notamment ceux qui habitent dans des régions isolées. Les municipalités réclament davantage d'argent de la part d'Ottawa afin de réparer leurs infrastructures vieillissantes.

Manitoba (Winnipeg, St-Boniface)

Les journaux francophones verront leur budget réduit

Le seul journal francophone du Manitoba, *La Liberté*, écopera comme plusieurs autres journaux francophones cette année d'une compression budgétaire. On souhaiterait que les journaux de langues officielles en situation minoritaire bénéficient de mesures d'exemption aux critères de financement du Fonds du Canada pour les périodiques. Le FCP offre une aide financière à des magazines imprimés, des journaux non quotidiens et des périodiques numériques canadiens pour surmonter les désavantages du marché et continuer à publier le contenu que les lecteurs canadiens veulent lire. Le problème pour les journaux touchés est qu'ils doivent payer les nombreux envois postaux dans les provinces.

Nunavut (Iqualuit)

Réouverture à la cathédrale St-Jude

Près de 400 personnes étaient présentes le 3 juin pour assister à la première messe célébrée dans la cathédrale St-Jude depuis l'incendie dévastateur de novembre 2005. L'igloo est demeuré la forme privilégiée par l'église, qui a toutefois quelques nouvelles particularités. La messe fut livrée en anglais ainsi qu'en inuktitut. Le service était une célébration de l'église comme introduction à la Bible en inuktitut. Le diocèse anglican de l'Arctique fait toujours face à un déficit de 2,5 millions pour payer le coût total de reconstruction de la cathédrale.

La troupe Alors on danse a effectivement fait danser les spectateurs et les membres du jury. (Photo : Christine Lévesque)

On danse, encore une fois

Christine Lévesque

Pour une deuxième année consécutive, dans le cadre de l'événement Lundi en musique, la communauté de l'école Allain St-Cyr s'est réunie pour célébrer la musique avec leur spectacle Idoles St-Cyr, le lundi 7 mai dernier. Le tout était coordonné par Christine Lévesque, enseignante des élèves de 2e et 3e année. Cette année, le spectacle comptait un peu plus de 25 participants répartis en groupe de trois, en couple ou individuellement. Le chant, la danse, le théâtre musical ainsi qu'une bonne variété d'instruments de musique étaient au rendez-vous! Les élèves ont fait valoir leurs talents devant un public qui comptait près de 100 personnes, mais également devant un jury. Ce dernier était composé de Monsieur Michel, Madame Kara, tous deux enseignants à l'école, ainsi que d'un artiste invité, Monsieur Sylvain-Henri Simard. Chacun des juges a su donner des rétroactions positives pour chaque performance.

Le coup de cœur du public fut la troupe Alors on danse, composée d'Adèle (maternelle), de Léo Walsh (2e année) et d'Étienne Marcoux (2e année). Ils ont réussi à faire danser les spectateurs ainsi que les membres du jury! Ces élèves de deuxième année avaient aussi remporté le prix du 2e coup de cœur du public l'an passé avec leur danse sur Les fossiles de Miguasha. Alors soyez des nôtres, le lundi 6 mai 2013, pour la 3e édition d'Idoles St-Cyr.

École Allain St-Cyr

J'ordonne...

Réparations ordonnées par la juge Louise Charbonneau.

« 1. L'édifice qui abrite l'école Allain St-Cyr sera agrandi selon les paramètres suivants :
a. l'école aura une capacité d'accueil de 250 élèves;
b. outre les salles de classe permettant d'atteindre cette capacité, l'agrandissement devra comprendre, au minimum :
(i) un gymnase de 500 mètres carrés ou plus, avec vestiaires, douches, estrade et bureau pour le préposé au gymnase;
(ii) un local adéquatement équipé pour l'enseignement de cours de cuisine et d'arts ménagers;
(iii) une salle multiusage pour l'enseignement de la musique et des arts;
(iv) un laboratoire adéquatement équipé pour l'enseignement des sciences au niveau secondaire, distinct du local utilisé comme laboratoire par les élèves du niveau primaire;
(v) une salle attitrée pour l'enseignement de l'anglais langue seconde;
(vi) un local fermé, pour le travail individuel, pour les élèves qui ont des besoins spéciaux;
(vii) des locaux de travail pour le personnel;
(viii) dans le mesure du possible, et tenant compte des conditions du terrain, l'aménagement d'un plus grand terrain de jeu pour les niveaux primaire et secondaire.
2. Dans le calcul de la capacité de l'école, ni les locaux qui étaient consacrés à la Garderie Plein-Soleil au moment du procès, ni la rotonde, ne seront comptés.
3. L'agrandissement de l'édifice devra en outre inclure les locaux suivants pour les programmes préscolaires :
(i) des locaux supplémentaires pour permettre à la Garderie Plein-Soleil d'augmenter sa capacité d'accueil à 45 places;
(ii) des locaux, pour le programme de prématernelle, suffisant pour accueillir 20 enfants.
4. Dans les 21 jours suivant le dépôt des présents motifs, ou à une date ultérieure, sur le consentement écrit des Demandeurs par l'entremise de leur procureur, des représentants des Défendeurs rencontreront des représentants des Demandeurs pour établir un échéancier et entreprendre la planification des travaux. Les Défendeurs fourniront par la suite des mises à jour écrites aux Demandeurs et à la Commission scolaire francophone, Territoires du Nord-Ouest, au minimum tous les 45 jours.
5. Les Défenseurs prendront toutes les mesures légalement disponibles pour accélérer les processus d'appels d'offres et autres processus budgétaires requis pour la mise en œuvre de cette Ordonnance.
6. Les Défendeurs s'assureront que les travaux seront terminés au plus tard pour la rentrée scolaire de septembre 2015.
7. Les Défendeurs s'assureront que l'école Allain St-Cyr a un accès équitable à des locaux pour l'enseignement des cours d'études professionnelles et techniques, et fourniront le financement nécessaire, sur demande de la CSFTNO, pour que les services d'un enseignant francophone soient retenus pour l'enseignement de ces cours.
8. D'ici à ce que les travaux d'agrandissement soient terminés, les Défendeurs s'assureront que l'école Allain St-Cyr a un accès équitable, qualitativement et quantitativement, aux locaux suivants :
Un gymnase pour les activités scolaires et parascolaires;
Les locaux requis pour l'enseignement des arts ménagers;
Les locaux requis pour l'enseignement des arts plastiques et des arts visuels;
Les locaux requis pour l'enseignement de la musique et des arts de la scène;
Des salles de classe supplémentaires, au besoin.
9. Les Défendeurs paieront les dépens des Demandeurs sur la base procureur-client.
Les Demandeurs ont droit à leurs dépens, sur la base procureur-client. »

École Boréale

J'ordonne...

Réparations ordonnées par la juge Louise Charbonneau.

« 1. L'édifice qui abrite l'école Boréale sera agrandi selon les paramètres suivants :
a. l'école aura une capacité d'accueil de 160 élèves;
b. outre les salles de classe permettant d'atteindre cette capacité, l'agrandissement doit comprendre, au minimum :
(i) un gymnase de 500 mètres carrés ou plus, avec vestiaires, douches, estrade, et bureau pour le préposé au gymnase;
(ii) un local adéquatement équipé pour l'enseignement de cours de cuisine et d'arts ménagers;
(iii) une salle multiusage pour l'enseignement de la musique et des arts;
(iv) un laboratoire pour l'enseignement des sciences au niveau secondaire avec les équipements conformes aux normes applicables (incluant un cabinet de rangement pour les produits, accès à l'eau, hotte);
(v) une salle attitrée pour l'enseignement de l'anglais langue seconde;
(vi) une salle fermée pour le travail individuel pour répondre aux besoins des élèves ayant des besoins spéciaux;
2. L'atrium ne sera pas compté aux fins du calcul de la capacité de l'école.
3. L'agrandissement de l'édifice devra en outre inclure un local pouvant accueillir jusqu'à 15 enfants aux fins du programme de prématernelle.
4. Dans les 21 jours suivant le dépôt des présents motifs, ou à une date ultérieure sur consentement écrit des Demandeurs par l'entremise de leur procureur, des représentants des Défendeurs rencontreront des représentants des Demandeurs pour établir un échéancier et entreprendre la planification des travaux. Les Défendeurs fourniront par la suite des mises à jour écrites aux Demandeurs ou à la Commission scolaire francophone, Territoires du Nord-Ouest, au minimum tous les 45 jours.
5. Les Défendeurs prendront toutes les mesures légalement disponibles pour accélérer les processus d'appels d'offres et autres processus budgétaires nécessaires à la mise en œuvre de cette Ordonnance.
6. Les Défendeurs s'assureront que les travaux seront terminés à temps pour la rentrée scolaire de septembre 2015.
7. Les Défendeurs s'assureront que l'école Boréale a un accès équitable au centre des métiers de l'école Diamond Jenness pour les cours d'études professionnelles et techniques, et fourniront le financement nécessaire, sur demande de la CSFTNO, pour retenir les services d'un enseignant francophone pour l'enseignement de ces cours.
8. D'ici à ce que les travaux d'agrandissement soient complétés, les Défendeurs s'assureront que l'école Boréale a un accès équitable, qualitativement et quantitativement, aux locaux suivants :
a. un gymnase pour les activités scolaires et parascolaires;
b. les locaux requis pour l'enseignement des arts ménagers;
c. les locaux requis pour l'enseignement des arts plastiques et des arts visuels;
d. les locaux requis pour l'enseignement des arts de la scène et de la musique;
e. des salles de classe supplémentaires, au besoin.
9. Les Demandeurs ont droit à leurs dépens, sur la base procureur-client.

En vertu du Paragraphe 24 (1) de la *Charte*, je déclare la directive ministérielle du 7 juillet 2008 inopérante parce que contraire à l'article 23 de la *Charte*. »

DERNIÈRE FAVIS

AUX TRAVAILLEURS SOCIAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

La *Loi sur la profession du travail social* est entrée en vigueur le 1er janvier 2012. Cette *Loi* prévoit la délivrance d'une licence aux travailleurs sociaux des Territoires du Nord-Ouest afin que seuls les titulaires de cette licence puissent travailler à ce titre. La date limite pour présenter une demande de licence est le 1er juillet 2012.

La *Loi* prévoit deux catégories de travailleurs sociaux :

- Travailleur social autorisé, qui exige un baccalauréat en travail social;
- Travailleur social diplômé, qui exige un diplôme en travail social.

Les candidats qui ne respectent pas les critères précités peuvent néanmoins être admissibles à une autorisation en vertu d'un droit acquis, auquel cas, ils doivent présenter une demande au Registraire des licences professionnelles du ministère de la Santé et des Services sociaux du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, au plus tard le **1er juillet 2012**.

Pour obtenir de plus amples renseignements et recevoir les formulaires et les trousses d'inscription, veuillez consulter le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux, à l'adresse

http://www.hlthss.gov.nt.ca/english/services/professional_licensing/social_workers.htm

ou prenez contact avec le Registraire des licences professionnelles, en composant le **867-920-8058**.

Territoires du Nord-Ouest Santé et Services sociaux

juin 2012 | www.hlthss.gov.nt.ca

Forum de la francophonie canadienne

Optimisme et défis se côtoient

Pascale Castonguay

QUÉBEC - C'est avec enthousiasme et émotions que les représentants de la francophonie canadienne se sont succédés le 28 mai pour donner le coup d'envoi au Forum de la francophonie canadienne à Québec.

En plus de dresser le bilan des avancées de la collaboration entre le Québec et le reste des francophones du Canada, les 400 délégués rassemblés pour ce premier rendez-vous pancanadien depuis 2004 tenteront d'établir des stratégies pour se préparer aux défis qui frappent à la porte de la francophonie.

« Renforcer nos liens, c'est un thème qui reviendra souvent durant le forum puisqu'il s'agit du meilleur rempart pour défendre et étendre les droits linguistiques des francophones partout au Canada, annonce d'entrée de jeu le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, Yvon Vallières. Nous voulons que les relations entre le Québec et les communautés francophones et acadienne progressent davantage. »

Malgré la reconnaissance du travail accompli depuis le retour du Québec au sein de la conférence ministérielle et le lancement de sa politique en matière de francophonie canadienne, autant la secrétaire adjointe à la francophonie canadienne du SAIC, Sylvie Lachance, que la présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada, Marie-France Kenny, ont souligné qu'il restait du chemin à faire.

Cette dernière qualifie de « chantier de collaboration en friche » l'opinion publique des citoyens québécois par rapport à l'existence des communautés francophones du Canada. « À ce jour, nous avons réussi des avancées importantes en matière d'ententes entre les organismes de la société civile québécoise et ceux de nos communautés. Présentement, il reste trop de Québécois qui ne connaissent pas encore l'existence de cette francophonie à l'échelle du pays. »

« Ensemble, nous devons faire connaître davantage aux Québécois les communautés francophones et acadienne et leurs réalités. Ensemble, notre relation a mûri et il faut aller encore plus loin dans le nous francophone », mentionne Mme Lachance.

Quant à la présidente de la Société nationale de l'Acadie, Françoise Enguehard, elle constate que « l'avenir du mouvement s'obscurcit lourdement. Chaque fois, il nous faut remonter au front. » Cette dernière a toutefois laissé planer un brin d'optimisme en envisageant la possibilité de trouver de nouvelles façons de faire la promotion du français.

C'est donc avec tout cela en tête et en prenant part à des conférences, des ateliers, des tables rondes et des discussions que les participants partageront sur le rôle du Québec au sein de la francophonie canadienne au cours des prochaines années.

Chronique TNO Santé

Votre santé d'abord...en français encore mieux!

réseau TNO SANTÉ en français

Fours à micro-ondes et salubrité des aliments

Nombreux sont les Canadiens qui profitent et aiment le côté pratique des fours à micro-ondes pour dégeler, cuire ou réchauffer les aliments. Toutefois, certaines personnes se préoccupent des effets des micro-ondes sur leur santé et sur la salubrité des aliments. Santé Canada nous rappelle certains éléments de base à connaître.

Les faits

1- Les micro-ondes sont une forme d'énergie électromagnétique à haute fréquence. Elles sont générées électroniquement et ne proviennent pas de sources radioactives. Elles ne rendent donc pas les aliments ni le four en soi radioactifs.

2- Il est possible que votre four libère une certaine quantité d'énergie micro-onde lorsqu'il fonctionne, mais cela ne pose aucun risque connu pour la santé, du moment que le four est bien entretenu.

3- Les micro-ondes ne modifient pas les composants chimiques des aliments. Elles ne devraient donc pas entraîner la formation de nouveaux composants comme des substances carcinogènes.

4- La cuisson au micro-ondes a tendance à moins altérer les nutriments que les modes de cuisson conventionnels étant donné la réduction du temps de cuisson et la quantité d'eau utilisée.

D'autres problèmes sont associés aux différents modes de cuisson, y compris la cuisson au four à micro-ondes, à savoir les maladies d'origine alimentaire et les brûlures.

Comment réduire les risques des maladies d'origine alimentaire?

- réfrigérez rapidement les aliments crus d'origine animale;
- nettoyez souvent les surfaces de travail et lavez-vous régulièrement les mains;
- conservez les aliments à l'écart les uns des autres pour éviter la contamination croisée;
- cuisez suffisamment les aliments;
- les aliments décongelés ou cuits en partie au four à micro-ondes doivent être réfrigérés immédiatement ou cuits en entier au moyen d'une autre méthode;
- veillez à ce que votre four à micro-ondes chauffe les aliments uniformément afin qu'il ne reste aucune partie sous-chauffée (point froid), propice à la prolifération des bactéries et à l'intoxication alimentaire;
- utilisez un thermomètre pour vérifier si la température interne de l'aliment est adéquate.

L'utilisation des fours à micro-ondes comporte aussi des risques de brûlure potentielle, notamment pour ce qui est :

- des liquides surchauffés : lorsque vous retirez les liquides surchauffés du four à micro-ondes, ils peuvent exploser soudainement et causer de graves brûlures;
- du transfert de chaleur des aliments aux plats : certaines parties des récipients peuvent devenir particulièrement chaudes en raison du transfert de chaleur;
- du chauffage du lait maternisé dans un biberon : Santé Canada recommande d'utiliser des méthodes conventionnelles, par exemple un chauffe-biberon, pour réchauffer le lait maternisé.

- Utilisez toujours des récipients qui vont au four à micro-ondes.
- Ne réutilisez pas les plateaux ou les récipients qui accompagnent les aliments de commodité. Ils ne sont pas conçus à cette fin.
- N'utilisez pas les récipients destinés à la réfrigération (p. ex. les contenants de margarine) ou les emballages qui viennent avec les aliments.
- Assurez-vous que les pellicules plastiques et les récipients que vous utilisez vont au four à micro-ondes.

Source :

Santé Canada, Vie saine – Fours à micro-ondes et salubrité des aliments :

http://www.hc-sc.gc.ca/hl-vs/iyh-vsv/prod/micro-f-a-fra.php

Le bilinguisme des juges revient au goût du jour

Pascale Castonguay

OTTAWA – Même si les résultats de l'enquête du commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, au sujet de la nomination du juge unilingue Michael Moldaver n'ont pas encore été dévoilés, M. Fraser annonce la tenue d'une nouvelle étude qui vise à améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles pour tous.

Ce sont principalement le processus de sélection et de nomination des juges et la formation linguistique fournie aux juges nommés aux cours supérieures qui seront d'intérêt pour cette étude, puisque ces deux aspects relèvent du gouvernement fédéral.

L'étude qui débutera cet été portera sur les cours supérieures et cours d'appel de l'Ontario, du Québec, du Manitoba, de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. D'ailleurs, en plus de retenir les services de consultants pour effectuer cette étude, le commissaire compte travailler en partenariat avec le commissaire aux services en français en Ontario et avec le commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick.

Allan Damer, président de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF), accueille avec joie l'annonce de cette étude. Celui-ci croit que cette étude permettra d'identifier les juges bilingues qui pourraient potentiellement accéder à la Cour suprême du Canada. « On va démontrer qu'il existe bien des gens qui sont capables d'occuper ces postes. C'est important d'avoir une base de données qui comptabilise les juges potentiels. »

D'ailleurs, il était confirmé le vendredi 18 mai que la juge Marie Deschamps partirait à la retraite le 7 août prochain. « Après 37 années à œuvrer principalement dans les salles de cour, dont 22 ans à titre de juge, j'estime qu'il est temps d'explorer d'autres façons de rendre service à la société », a déclaré Mme Deschamps par voie de communiqué. Soulignons que la juge Deschamps siège à la Cour suprême du Canada depuis le 7 août 2002, auparavant, la Cour d'appel du Québec et la Cour supérieure du Québec ont bénéficié de ses services.

Pour M. Damer, l'annonce du départ à la retraite de Mme Deschamps constitue une occasion en or pour aborder à nouveau la question du bilinguisme des juges à la Cour suprême. « Tout le monde s'entend sur le fait que les juges représentant le Québec à la Cour suprême soient bilingues, donc il ne reste qu'un pas à faire pour que ceux qui représentent les autres provinces le soient aussi », soutient-il.

Rappelons que la FAJEF avait annoncé en novembre dernier que des procédures judiciaires pourraient être entreprises afin de contester la décision du gouvernement fédéral concernant la nomination du juge unilingue anglophone Michael Moldaver à la Cour suprême.

Chaîne de télévision Accents

Un acteur de la construction identitaire

OTTAWA (APF)– Dans la mesure où la chaîne de télévision Accents obtient le feu vert du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), celle-ci pourrait contribuer non seulement à la diversification du contenu télévisuel, mais aussi à la visibilité des communautés francophones canadiennes et par conséquent, jouer un rôle dans la construction identitaire des francophones.

La question identitaire est depuis un certain temps au cœur des préoccupations des francophones, et ce, partout au pays. D'ailleurs, dans les nombreuses études faites à ce sujet depuis 2000, plusieurs chercheurs tentent de cerner les facteurs qui peuvent influencer positivement la construction identitaire des jeunes et des moins jeunes.

La chaîne de télévision Accents prévoit agir sur ce plan par la force des choses. En deux temps, Accents donnera à la fois une voix et un visage à la francophonie canadienne. « D'abord, on va se faire voir au Québec. C'est très important parce qu'au Québec, il y a cette notion générale que hors Québec, il n'y a pas de francophones », explique le directeur général d'Accents, Pierre Touchette.

« On veut se faire voir et montrer au Québec qu'on existe et qu'on est fort. On veut également commencer à établir des liens avec nos cousins et ramener un peu la notion de Canadiens français qu'il y avait avant la Révolution tranquille, à savoir que nous étions tous des francophones dans un même pays. »

Si cette visibilité en sol québécois est importante pour les communautés francophones et acadienne, M. Touchette estime que le côté identitaire est vraiment la pierre angulaire du projet. « L'objectif est qu'on arrive à se voir comme un peuple francophone canadien aux divers accents et aux diverses couleurs. »

Celui-ci compte en partie sur le pouvoir rassembleur de la télévision pour y arriver. « Dans les années 1950 et 1960, la télévision a rassemblé les Québécois. Ils se sont vus et c'est à partir de ce moment que la notion de Québécois est apparue, on veut qu'Accents fasse la même chose pour les Canadiens français », poursuit M. Touchette.

Le développement de la programmation prendra en considération les réalités des francophones et des acadiens. « Le but est de voir des gens qui font partie de toutes les communautés dans toutes les émissions qui misent sur l'individu afin d'en arriver à se voir comme collectivité. » Cette stratégie permettra ainsi de mieux comprendre à la fois ce qui unit, mais aussi ce qui distingue les communautés francophones du pays.

« Les plus de 9 millions de citoyens francophones du Canada, sommes présents dans chaque province et chaque territoire, nous y vivons des réalités souvent très différentes », mentionne à l'occasion du lancement de la campagne d'appui la présidente de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada, Marie-France Kenny.

**Ce texte a été rédigé dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation Dialogue*

Territoires du Nord-Ouest Éducation, Culture et Formation

APPEL DE CANDIDATURES

Territoires du Nord-Ouest
Commission d'appel de l'aide financière aux étudiants

— Toutes les collectivités, TNO —

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) invite les résidents des Territoires du Nord-Ouest qui le souhaitent à présenter leur candidature pour devenir membre de la Commission d'appel de l'aide financière aux étudiants.

La Commission a été instituée pour entendre les appels au deuxième palier lorsque les requérants sont en désaccord avec les décisions prises par le personnel du programme d'aide financière aux étudiants ou par le groupe d'examen interne. La Commission relève de la *Loi sur l'aide financière aux étudiants*. La Commission peut confirmer, modifier ou annuler une décision conformément aux lois, aux politiques et aux procédures en vigueur. Ses décisions sont définitives.

La Commission est composée de cinq membres nommés par le ministre du MÉCF. Un des membres doit être un étudiant au niveau postsecondaire. Tous les membres sont nommés pour un mandat de deux ans.

Si vous souhaitez présenter votre candidature et que vous détenez de l'expérience ou une formation en politique sociale, en droit ou en interprétation de la loi, faites-nous parvenir une lettre de motivation d'une page et un curriculum vitæ à jour.

Les candidatures doivent parvenir au Bureau des appels, Programmes et services du MÉCF, 3e étage, Édifice Est du YK Centre, C. P. 2804, Yellowknife NT X1A 2R1, au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 18 JUIN 2012.

Votre candidature pourrait être utilisée afin de pourvoir de futurs postes vacants.

Renseignements généraux :
Moses Hernandez
Greffier des appels
Bureau des appels
Programmes et services du MÉCF
Tél. : 867-920-6324
ou 1-855-546-1232 (sans frais)
Fax : 867-873-0587

Territoires du Nord-Ouest Travaux publics et Services

DEMANDE DE PROPOSITIONS

Vente, distribution et livraison de carburant
SC793959

– Colville Lake, TNO –

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest fait une demande de propositions auprès d'entrepreneurs qualifiés pour la vente, la distribution et la livraison de carburant dans la collectivité de Colville Lake, aux TNO.

Les propositions cachetées doivent parvenir à l'Administrateur des contrats, Ministère des Travaux publics et des Services, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 5009, 49e Rue, Yellowknife NT, au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE 28 JUIN 2012.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents de demande de propositions à l'adresse précitée à compter du 1er juin 2012.

Renseignements généraux :
Administrateur des contrats
Division de la gestion des biens
Services des contrats et de l'approvisionnement
Gouvernement des TNO
Tél. : 867-873-7230
Fax : 867-920-4112
Courriel : pwstenders@gov.nt.ca

La politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le chapitre 5 de l'Accord sur le commerce intérieur s'appliquent à la présente demande de propositions.

Pour obtenir des renseignements sur les possibilités de contrats, consultez le www.contractregistry.nt.ca

SOCIÉTÉ D'HABITATION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

APPEL D'OFFRES

Fourniture, livraison et construction
Travaux de rénovation pour cinq clients
T13-BDD-9
PM013477

– Inuvik, TNO –

Les offres cachetées doivent parvenir à l'Administratrice des contrats, Bureau de district de Beaufort-Delta, Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest, 107, chemin Mackenzie, bureau 103, Inuvik NT, au plus tard à :

15 H, HEURE LOCALE, LE JEUDI 14 JUIN 2012.

Les entrepreneurs peuvent se procurer les documents d'appel d'offres à l'adresse précitée à compter du jeudi 31 mai 2012.

Afin d'être prises en considération, les offres cachetées doivent être remises sur les formulaires prévus à cet effet et être accompagnées du cautionnement énoncé dans les documents d'appel d'offres.

Renseignements généraux :
Gail McLaughlin
Administratrice des contrats
Bureau de district de Beaufort-Delta
Société d'habitation des TNO
Tél. : 867-777-7151

Renseignements techniques :
Kate Smith
Conseillère technique en architecture
Bureau de district de Beaufort-Delta
Société d'habitation des TNO
Tél. : 867-777-7100

La politique d'encouragement aux entreprises du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le chapitre 5 de l'Accord sur le commerce intérieur s'appliquent au présent appel d'offres.

Pour obtenir des renseignements sur les possibilités de contrats, consultez le www.contractregistry.nt.ca

Carrières et professions

ADMINISTRATION DE SANTÉ TERRITORIALE STANTON

Coordonnateur des soins aux patients

Yellowknife, TNO

Poste à durée déterminée jusqu'au 1er avril 2013

Le traitement initial est de 45,16 $ l'heure (soit environ 88 062 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 450 $.

Nº du concours : 9558 **Date limite :** 8 juin 2012

Infirmier autorisé de relève Soins de longue durée

Yellowknife, TNO

Poste de relève à durée indéterminée

Le concours est réservé aux personnes vivant dans un rayon de 25 km de Yellowknife.

Le traitement initial est de 37,64 $ l'heure, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 450 $.

Nº du concours : 9559 **Date limite :** 8 juin 2012

Infirmier autorisé de chevet de relève (Services médicaux)

Yellowknife, TNO

Poste de relève à durée indéterminée

Le concours est réservé aux personnes vivant dans un rayon de 25 km de Yellowknife.

Le traitement initial est de 39,36 $ l'heure, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 450 $.

Nº du concours : 9567 **Date limite :** 8 juin 2012

Infirmier autorisé de relève Pédiatrie

Yellowknife, TNO

Poste de relève à durée indéterminée

Le concours est réservé aux personnes vivant dans un rayon de 25 km de Yellowknife.

Le traitement initial est de 41,24 $ l'heure, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 450 $.

Nº du concours : 9561 **Date limite :** 8 juin 2012

Infirmier autorisé de relève Chirurgie

Yellowknife, TNO

Poste de relève à durée indéterminée

Le concours est réservé aux personnes vivant dans un rayon de 25 km de Yellowknife.

Le traitement initial est de 39,36 $ l'heure, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 450 $.

Nº du concours : 9543 **Date limite :** 8 juin 2012

Inhalothérapeute

Yellowknife, TNO

Poste à durée déterminée jusqu'au 31 mars 2013

Le traitement initial est de 41,24 $ l'heure (soit environ 80 418 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 450 $.

Nº du concours : 9568 **Date limite :** 5 juillet 2012

Posez votre candidature en ligne au :
www.hr.gov.nt.ca/employment
Utilisez les coordonnées suivantes uniquement pour nous faire parvenir vos questions :
Ministère des Ressources humaines, Service de recrutement du personnel médical, Édifice Laing, 2e étage, C. P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9.
Fax : 867-873-0168;
courriel : hlthss_recruitment@gov.nt.ca

- *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme d'action positive du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.*
- *Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est un milieu de travail ouvert à tous les Ténois. Nous encourageons les personnes qui souffrent actuellement d'une invalidité et qui nécessitent des mesures d'adaptation à nous faire part de leurs besoins, si elles sont retenues pour une entrevue ou affectées à un poste, afin que l'on puisse prendre de telles mesures dans le cadre de la procédure d'embauche.*
- *Nous prendrons en considération les expériences équivalentes.*
- *Nous établirons une liste de candidats admissibles à partir de ces concours pour pourvoir des postes semblables à durée déterminée ou indéterminée.*
- *Un certificat de santé et la vérification du casier judiciaire sont des conditions préalables pour certains postes.*
- *Pour obtenir une copie de la description de poste, veuillez consulter le www.hr.gov.nt.ca/employment.*

Services de santé et Services sociaux du DEHCHO
"Nezu Gots'endíh Gha Gots'áhodi"

Travailleur social communautaire de niveau III

Fort Liard, TNO

Poste à durée indéterminée

Le traitement initial est de 39,36 $ l'heure (soit environ 76 752 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 7 252 $.

Nº du concours : 9565 **Date limite :** 15 juin 2012

Posez votre candidature en ligne au :
www.hr.gov.nt.ca/employment
Utilisez les coordonnées suivantes uniquement pour nous faire parvenir vos questions : Ministère des Ressources humaines, Service de recrutement du personnel médical, Édifice Laing, 2e étage, C. P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Fax : 867-873-0168;
courriel : hlthss_recruitment@gov.nt.ca

- *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme d'action positive du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.*
- *Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est un milieu de travail ouvert à tous les Ténois. Nous encourageons les personnes qui souffrent actuellement d'une invalidité et qui nécessitent des mesures d'adaptation à nous faire part de leurs besoins, si elles sont retenues pour une entrevue ou affectées à un poste, afin que l'on puisse prendre de telles mesures dans le cadre de la procédure d'embauche.*
- *Nous prendrons en considération les expériences équivalentes.*
- *Nous établirons une liste de candidats admissibles à partir de ce concours afin de pourvoir des postes semblables à durée déterminée et indéterminée.*
- *Un certificat de santé et la vérification du casier judiciaire sont des conditions préalables pour certains postes.*
- *Pour obtenir une copie de la description de poste, consultez le www.hr.gov.nt.ca/employment.*

COLLÈGE AURORA

Formateur d'adultes en milieu communautaire

Centre d'apprentissage de Tulita
Norman Wells, TNO

Poste à durée déterminée du 20 août 2012 au 28 juin 2013

Le traitement initial est de 45,16 $ l'heure, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 18 423 $.

Nº du concours : 9544 **Date limite :** 15 juin 2012

Posez votre candidature en ligne au :
www.hr.gov.nt.ca/employment
Utilisez les coordonnées suivantes uniquement pour nous faire parvenir vos questions : Ministère des Ressources humaines, Centre des services à la clientèle du Sahtu, Édifice Edward G. Hodgson, 2e étage, C. P. 360, Norman Wells NT X0E 0V0.
Fax : 867-587-2173; courriel : jobssahtu@gov.nt.ca

- *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme d'action positive du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.*
- *Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est un milieu de travail ouvert à tous les Ténois. Nous encourageons les personnes qui souffrent actuellement d'une invalidité et qui nécessitent des mesures d'adaptation à nous faire part de leurs besoins, si elles sont retenues pour une entrevue ou affectées à un poste, afin que l'on puisse prendre de telles mesures dans le cadre de la procédure d'embauche.*
- *Nous prendrons en considération les expériences équivalentes.*
- *Nous établirons une liste de candidats admissibles à partir de ce concours afin de pourvoir des postes semblables à durée déterminée ou indéterminée.*
- *Un certificat de santé et la vérification du casier judiciaire sont des conditions préalables pour certains postes.*
- *Pour obtenir une copie de la description de poste, consultez le www.hr.gov.nt.ca/employment.*

Petites annonces

Astrologie/horoscope

CONNEXION MEDIUM- VOYANCE- On a tous BESOIN d'un VOYANT! 5 MINUTES GRATUITES CODE PROMO 94843, téléphonez-nous au 1-866-9MEDIUM. www.connexionmedium.ca 1-900-788-3486, #3486 Bell/Fido/Rogers, 24h/24 7j/7

Attention Entrepreneurs Bilingues!

Voici Le Projet Liberté, un simple programme en ligne, français et anglais, pour développer un revenu supplémentaire à domicile. Évaluation gratuite. www.see-it-do-it.com

Petites annonces

Placez une annonce dans les journaux francophones à travers le Canada, Choisissez une région ou tout le réseau – c'est très économique! Contactez-nous à l'Association de la presse francophone au 1-800-267-7266, par courriel à petitesannonces@apf.ca ou visitez le site Internet www.apf.ca et cliquer sur l'onglet PETITES ANNONCES.

Pour les abonnés de L'Aquilon, le service des petites annonces est gratuit.
aquilon@internorth.com

Administration des services de santé et des services sociaux du Sahtu

Travailleur social communautaire de niveau IV

Fort Good Hope, TNO

Poste à durée indéterminée

Le traitement initial est de 84 162 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 21 234 $.

Nº du concours : 9563 **Date limite :** 13 juin 2012

Posez votre candidature en ligne au :
www.hr.gov.nt.ca/employment
Utilisez les coordonnées suivantes uniquement pour nous faire parvenir vos questions : Ministère des Ressources humaines, Service de recrutement du personnel médical, Édifice Laing, 2e étage, C. P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9. Fax : 867-873-0168;
courriel : hlthss_recruitment@gov.nt.ca

- *Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme d'action positive du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité.*
- *Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est un milieu de travail ouvert à tous les Ténois. Nous encourageons les personnes qui souffrent actuellement d'une invalidité et qui nécessitent des mesures d'adaptation à nous faire part de leurs besoins, si elles sont retenues pour une entrevue ou affectées à un poste, afin que l'on puisse prendre de telles mesures dans le cadre de la procédure d'embauche.*
- *Nous prendrons en considération les expériences équivalentes.*
- *Nous établirons une liste de candidats admissibles à partir de ce concours afin de pourvoir des postes semblables à durée déterminée ou indéterminée.*
- *Un certificat de santé et la vérification du casier judiciaire sont des conditions préalables pour certains postes.*
- *Pour obtenir une copie de la description de poste, consultez le www.hr.gov.nt.ca/employment.*

Aventure

Traverser les Amériques à vélo

Étienne Théroux, un aventurier de 26 ans traversera les Amériques, d'Inuvik à la Terre de Feu en Argentine : 27 000 kilomètres, en solitaire avec son vélo.

Virginie Bouchard

Pendant un an et demi, Étienne Théroux, cramponné à ses pédales, avalera les kilomètres, du nord au sud, en direction de la Patagonie. À travers ce voyage dans les montagnes, comme il tient à le préciser, le jeune cycliste travaillera bénévolement dans les fermes biologiques d'Amérique centrale et du Sud. Une tâche qui lui tient à cœur puisqu'il embrasse également la cause d'Équiterre.

« En 2005, je suis parti traverser le Canada à vélo avec un ami et à la blague, on se disait, après avoir traversé le continent d'est en ouest, on pourrait le faire du nord au sud maintenant. C'était à la blague, mais cela m'est resté un peu en tête », avoue Étienne Théroux.

Le projet a réellement pris forme, il y a un an et demi, et bientôt, le jeune homme s'envolera pour Inuvik, point de départ de son aventure. Il aura 18 mois pour traverser 14 pays sur un parcours qu'il a lui-même choisi montagneux, question de relever le défi.

« J'ai hâte d'être impressionné par le soleil de minuit. Justement, je pensais pédaler de nuit parce qu'il va probablement faire moins chaud et qu'il y aura moins de circulation sur la route », précise le cycliste qui prendra le départ le jour du solstice d'été.

Seul en selle

L'aventurier ne manifeste pas de grandes craintes quant au périple qui l'attend. Il est toutefois conscient de certaines difficultés qu'il devra affronter.

Étienne Théroux, lors de sa traversée du Canada, en 2005. Après l'Amérique du Nord d'est en ouest, il parcourra les Amériques du nord au sud. (Photo : Courtoisie de E.T.)

« Oui, il y a quelque chose qui s'ajoute au défi, puisque je pars seul. Mais en même temps, cela va faciliter les rencontres aussi. Cependant, cela implique que je transporte beaucoup plus de choses sur mon vélo, dont la tente et les articles de cuisine », explique Étienne Théroux.

Celui qui prendra la route d'un pôle à l'autre va également documenter sa traversée, au moyen d'un site Internet. Il y ajoutera fréquemment des articles de blogue et des capsules vidéo, témoins de ses états d'âme et de ses découvertes.

Afin d'évaluer ses capacités physiques et son équipement, le cycliste a accompli une petite tournée au Québec, du 19 mai au 3 juin dernier, de Montréal à Québec, en passant par le Saguenay, Sherbrooke et Saint-Jean-Richelieu. Une boucle de 1200 kilomètres, pour se préparer aux distances qu'il devra parcourir tous les jours suivant son départ d'Inuvik.

Commandité par le magasin de plein air La Cordée, les équipements Arkel et l'atelier Le grand cycle de Montréal, M. Théroux espère également recueillir des dons lors de son périple vers l'Argentine. D'ailleurs, une partie de l'argent amassé ira à l'organisme Équiterre.

Le cycliste en est maintenant aux derniers préparatifs avant le grand départ, étape qu'il mène avec un certain calme.

« C'est sûr qu'il ne faut pas nécessairement voir la grosse montagne d'un an et demi à vélo. Il faut prendre une journée à la fois, même un coup de pédale à la fois en fait. Ce sera cela la clé du succès », termine-t-il, enthousiaste.

Territoires du Nord-Ouest

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Pour obtenir une copie de la description de poste, consultez le www.hr.gov.nt.ca/employment

Agent de probation

Ministère de la Justice — **Fort Good Hope, TNO**
Services de probation

Poste à durée indéterminée

Le traitement initial est de 41,24 $ l'heure, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 21 234 $.

Nº du concours : 9495 **Date limite** : 8 juin 2012

Posez votre candidature en ligne au : www.hr.gov.nt.ca/employment
Utilisez les coordonnées suivantes uniquement pour nous faire parvenir vos questions : Ministère des Ressources humaines, Services de gestion et de recrutement, Centre des services à la clientèle du Sahtu, Édifice Edward G. Hodgson, 2e étage, C. P. 360, Norman Wells NT X0E 0V0.
Fax : 867-587-2173; courriel : jobssahtu@gov.nt.ca

Spécialiste de l'assurance de la qualité du système d'information des services à l'enfance et à la famille

Ministère de la Santé et des Services sociaux — **Yellowknife, TNO**
Services à l'enfance et à la famille

Poste à durée indéterminée

Le traitement initial est de 37,64 $ l'heure (soit environ 73 398 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 450 $.

Nº du concours : 9564 **Date limite** : 15 juin 2012

Planificateur des immobilisations

Ministère des Travaux publics et des Services — **Yellowknife, TNO**
Division de la gestion des biens

Poste à durée indéterminée

Le traitement varie entre 49,42 $ et 59,00 $ l'heure (soit environ entre 96 369 $ et 115 050 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 450 $.

Nº du concours : 9570 **Date limite** : Ouvert jusqu'à ce qu'un candidat qualifié soit trouvé

Avocat en droit criminel

Ministère de la Justice — **Yellowknife, TNO**
Commission des services juridiques

Poste à durée indéterminée

Le traitement varie environ entre 105 495 $ et 144 104 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 450 $.

Nº du concours : 9538 **Date limite** : 15 juin 2012

Avocat en droit de la famille

Ministère de la Justice — **Yellowknife, TNO**
Commission des services juridiques

Poste à durée indéterminée

Le traitement varie environ entre 96 369 $ et 144 105 $ par année, auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 450 $.

Nº du concours : 9536 **Date limite** : 15 juin 2012

Agent des registres des maladies

Ministère de la Santé et des Services sociaux — **Yellowknife, TNO**
Santé de la population

Poste à durée indéterminée

Le traitement initial est de 28,71 $ l'heure (soit environ 55 985 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 450 $.

Nº du concours : 9542 **Date limite** : 8 juin 2012

Agent d'administration des terres

Ministère des Affaires municipales et communautaires — **Yellowknife, TNO**
Slave Nord

Poste à durée indéterminée

Le traitement initial est de 37,64 $ l'heure (soit environ 73 398 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 450 $.

Nº du concours : 9569 **Date limite** : 15 juin 2012

Spécialiste des programmes de la sécurité du revenu

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation — **Yellowknife, TNO**
Programme d'aide au revenu

Poste à durée indéterminée

Le traitement initial est de 41,24 $ l'heure (soit environ 80 481 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 450 $.

Nº du concours : 9541 **Date limite** : 10 juin 2012

Coordonnateur de projet

Ministère de la Santé et des Services sociaux — **Yellowknife, TNO**
Services d'information

Poste à durée indéterminée

Le traitement initial est de 41,24 $ l'heure (soit environ 80 481 $ par année), auquel s'ajoute une allocation annuelle de vie dans le Nord de 3 450 $.

Nº du concours : 9545 **Date limite** : 15 juin 2012

Posez votre candidature en ligne au : www.hr.gov.nt.ca/employment
Utilisez les coordonnées suivantes uniquement pour nous faire parvenir vos questions : Ministère des Ressources humaines, Services de gestion et de recrutement, Édifice Laing, 3e étage, C. P. 1320, Yellowknife NT X1A 2L9.
Fax : 867-873-0281; courriel : jobsyk@gov.nt.ca

• Afin de se prévaloir des avantages accordés en vertu du programme d'action positive du gouvernement, les candidats doivent clairement en établir leur admissibilité. • Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest est un milieu de travail ouvert à tous les Ténois. Nous encourageons les personnes qui souffrent actuellement d'une invalidité et qui nécessitent des mesures d'adaptation à nous faire part de leurs besoins, si elles sont retenues pour une entrevue ou affectées à un poste, afin que l'on puisse prendre de telles mesures dans le cadre de la procédure d'embauche. • Nous prendrons en considération les expériences équivalentes. • Nous établirons une liste de candidats admissibles à partir de ces concours afin de pourvoir des postes semblables à durée déterminée ou indéterminée. • Un certificat de santé et la vérification du casier judiciaire sont des conditions préalables pour certains postes.

Jeunesse

Une pièce de théâtre contre l'intimidation

Des comédiens de l'Alberta ont mis en scène le sujet de l'intimidation, mais avec un regard nouveau. Ils ont fait la tournée des écoles francophones des TNO, il y a de cela quelques semaines.

Virginie Bouchard

L'intimidation nous touche tous, que ce soit de près ou de loin. C'est ce que sont venus démontrer Gilles Denis et André Roy aux élèves par la pièce *L'intimidation ça me concerne*. Cette initiative a été réalisée grâce au partenariat entre l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA) et le projet Espoir, soutien en santé mentale.

« Dans la pièce, on met l'accent sur le témoin, mais on parle aussi de l'ami de l'intimidateur, un sujet dont on entend peu parler », souligne M. Denis, qui tient le rôle de l'intimidé.

Tous les acteurs sont importants lors d'actes d'intimidation, autant la victime que l'agresseur, ainsi que les gens qui les entourent. La mise en scène met l'accent sur cet entourage qui peut désamorcer des situations de violence.

« Le témoin, c'est la personne qui est très importante dans tout ce charivari-là d'intimidation. On ne parle pas de porte-panier. On parle plutôt de personnes qui sont témoins de choses qu'ils voient et qui ne sont pas correctes », explique André Roy, second comédien de la pièce.

La cyberintimidation, un nouveau fléau

La question de l'intimidation est encore très présente dans notre société, bien que plusieurs campagnes de sensibilisation soient faites. Et ce phénomène peut avoir de graves conséquences sur les victimes.

« Le sujet doit être reconnu comme un réel problème afin que l'on puisse trouver des solutions adéquates. Parlons-en encore et encore, car des vies sont détruites à cause de cela! », avoue Étienne Croteau, coordonnateur pour Jeunesse TNO. C'est d'ailleurs par l'entremise du projet Nordique action que la troupe de théâtre s'est déplacée à Yellowknife et à Hay River.

Gilles Denis (au premier plan) tient le rôle de la victime d'intimidation dans la pièce. (Photo : Virginie Bouchard)

L'intimidation n'a pas d'âge et peut prendre diverses formes. Aujourd'hui, on voit naître une nouvelle façon d'intimider avec le concours d'Internet. Une pratique d'autant plus sournoise qu'elle est couverte par l'anonymat des agresseurs.

« Je n'ai pas connu la cyberintimidation dans ma jeunesse, en raison de mon âge, mais je l'ai connu lorsque j'étais enseignant. La cyberintimidation peut être aussi un problème pour les parents, parce que les jeunes en connaissent beaucoup sur la technologie », ajoute Gilles Denis.

Ce dernier a vécu deux suicides en lien avec l'intimidation lorsqu'il enseignait et a lui-même été victime d'intimidation. Lui et André Roy se voient un peu comme des sages en qui les jeunes peuvent avoir confiance. Les deux comédiens se sentent privilégiés de pouvoir atteindre les élèves.

« C'est bon de pouvoir donner notre perspective sur tout cela et dire : nous, on veut faire notre part et vous, quand allez-vous faire votre part? », confie M. Roy.

La troupe a rencontré plusieurs jeunes et enseignants depuis le début de sa tournée en Alberta et aux Territoires du Nord-Ouest. Elle se dirigera vers la Saskatchewan à l'automne prochain, pour visiter les écoles francophones de la province.

« On veut faire en sorte que les écoles francophones commencent à être reconnues comme étant des endroits où les jeunes sont en sécurité, en paix », mentionne M. Denis.

L'AJEFA et le projet Espoir vont faire un suivi avec les écoles Allain St-Cyr et Boréale, à la suite du visionnement de la pièce.

MOTS CROISÉS

Les mots croisés de chez nous

PROBLÈME Nº 198

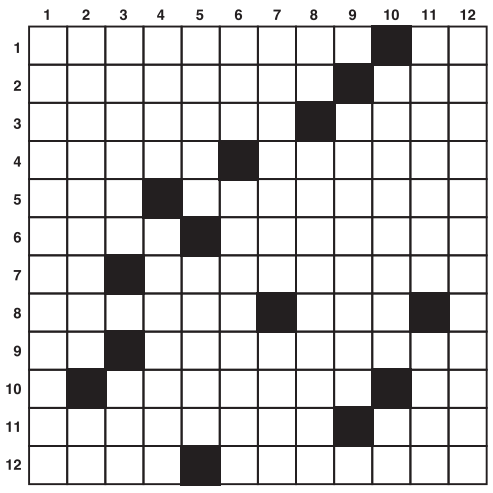

HORIZONTALEMENT

1- En forme de flèche. – Doublée.
2- Dont les formes sont pleines et harmonieuses. – Conjonction.
3- Coryza. – Dans l'Hérault.
4- Pièces mobiles des serrures. – Relatives au raisin.
5- Colère. – Brillent, étincellent.
6- Administre. – Tint ferme.
7- Isabelle Sauvé. – Exposât.
8- Chant funèbre. – Petit poème.
9- Préposition. – Inculquai.
10- Partisane de l'arianisme. – Infinitif.
11- Ville d'Italie. – Prise de lutte.
12- Greffa. – Soumises à un test.

VERTICALEMENT

1- Se dit des affections cutanées à contours sinueux.
2- Suppression d'un phonème au début d'un mot (pl.). – Indéfini.
3- Recouvrir d'une gaine. – Aptitude.
4- Qui existe dès la naissance. – Enleva les pierres de.
5- Règle verticale graduée. – Abjure.
6- Passa sous silence. – Ébéniste français (1685-1768).
7- Grands-mères. – Greffe.
8- Personnel. – Graisses minérales.
9- Action de satiner.
10- Pape en 1294. – Démonstratif.
11- Délivra une patente à quelqu'un. – Partie latérale du nez.
12- Bénéficiaires de prestations.

RÉPONSE DU Nº 198

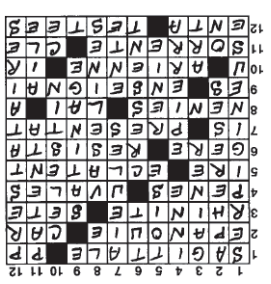

Horoscope

SEMAINE DU 10 AU 16 JUIN 2012

BÉLIER
Vous savez maintenant beaucoup de choses au sujet de votre vie professionnelle. Vous êtes dans une période d'apprentissage et cela peut s'avérer extraordinaire.

TAUREAU
Vous aimez que l'on soit près de vous. Grâce à la planète Vénus, vous voulez être bien avec les autres; vous pouvez être très pacifique.

GÉMEAUX
Vous serez capable de savoir agir rapidement. Par-dessus tout, vous n'aimez pas perdre votre temps.

CANCER
La planète Saturne vous rend désireux de vraiment comprendre ce qui se passe dans vos sentiments. Cela est une chose fantastique.

LION
Vous êtes capable de mieux travailler. La planète Jupiter vous apporte le désir de réussir. Vous êtes agréable pour les autres.

VIERGE
Vous êtes capable d'avoir un sens critique, et cela vous sera très utile. Soyez-en conscient. N'oubliez pas votre sens de la répartie.

BALANCE
Cette semaine, plusieurs choses magnifiques peuvent arriver. Cependant, vous devez éviter tout ce qui pourrait vous apporter des illusions au sujet de vos finances personnelles.

SCORPION
Cette semaine, vous êtes très volontaire. Grâce à la planète Mars, vous savez vraiment ce qui compte pour vous. Vous pouvez être gagnant.

SAGITTAIRE
Cette semaine, vous êtes très efficace dans votre vie professionnelle, surtout si vous êtes indépendant dans ce que vous faites. Vous désirez que plusieurs choses deviennent meilleures.

CAPRICORNE
Vous avez besoin de vous faire aimer. Vous êtes dans une période où vous comprenez les choses avec un grand sens moral. Vous désirez fortement que la franchise fasse partie de votre vie.

VERSEAU
Vous pouvez présentement être très estimé de votre entourage. Les gens savent qu'ils peuvent avoir confiance en vous.

POISSONS
Soyez très vigilant concernant votre vie sentimentale. Ne vous laissez pas raconter n'importe quoi, car cela vous apporterait beaucoup de complications.